

ASP — Les missions éducatives de l'école



1. Les missions de l'école : instruire, éduquer, former

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (art.2 de la loi d'orientation 2005)

- Transmettre des connaissances
- Former le citoyen
- Assurer l'épanouissement de la personnalité
- Préparer à la vie personnelle
- Lutter contre les inégalités sociales
- Mission de service public (traitement égal de tous les citoyens)

INSTRUIRE

Vient du latin « instruere » qui signifie « meubler, équiper », mais aussi « ranger ». Instruire, c'est transmettre ou apporter des connaissances, mais aussi aider à ranger ces connaissances pour en faire un savoir méthodique. **L'instruction reste une des missions majeures de l'école.** Elle définit souvent la fonction essentielle de l'école, sur laquelle on propose parfois de la recentrer : **apprendre à lire, à écrire, compter**. Transmettre des connaissances ou instruire constitue, depuis Condorcet et Jules Ferry, la mission essentielle de l'école républicaine. Mais depuis la seconde moitié du XXème siècle, l'instruction est complétée par une mission plus large d'éducation qui dépasse les seuls contenus de la connaissance.

FORMER

Signifie imposer une forme pour adapter à une fonction. Cependant, « former » paraît désigner une intervention trop dirigiste pour l'école. **La formation correspond plutôt à la préparation à une tâche précise** ; c'est ainsi qu'on parle de « formation professionnelle », au sens où il s'agit de conformer des comportements et un état d'esprit à un modèle préétabli. **L'école, elle, n'est pas un « conditionnement » selon un modèle imposé : elle veut être au service de l'épanouissement de l'enfant.** C'est pourquoi la formation, comme spécialisation fonctionnelle, n'intervient qu'après l'éducation et le développement général de la personnalité.

EDUQUER

Vient du latin « educare » qui signifie « faire croître », ou « educere » qui signifie « faire sortir ». **L'éducation est l'activité qui fait grandir les enfants pour les rendre adultes, et qui les aide à sortir de l'enfance et de l'ignorance.** L'éducation est propre à l'homme, un enfant non éduqué est un « enfant sauvage ». L'éducation développe des capacités « programmées » chez l'enfant (parler, marcher, écouter, observer, créer...) et apporte **des savoirs et des savoir-faire** produits par la civilisation. L'éducation concerne globalement toute la personnalité de l'enfant : elle porte avant tout sur **les comportements et les valeurs** ; elle s'appuie sur **l'imagination et l'affectivité** ; elle vise **plus les compétences, savoir-faire et savoir-être**, que les contenus de connaissances.

2. Le rôle des cycles d'enseignement et le socle commun

L'Ecole a l'obligation d'offrir à tous les jeunes sur l'ensemble du territoire, dans un cadre de qualité, les moyens de réussir.

L'école poursuit avant tous des **objectifs pédagogiques**. Pour cela, elle est organisée en **cycles d'enseignement**, pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux. Cette organisation, décidée en **1989** et **mise en place à la rentrée scolaire de 1991**, a pour ambition de donner à chaque élève le temps de **progresser à son rythme**, les **objectifs** n'étant plus fixés par année, mais pour une **période de trois ans**. La maîtrise des paliers successifs du socle commun est exigée de tous à la fin de chaque cycle : le but est **d'aménager plusieurs chemins vers ces objectifs** en tenant compte de la diversité dans les rythmes de développement et les manières d'apprendre.

L'efficacité de l'organisation pluriannuelle de l'enseignement suppose qu'une **différenciation pédagogique soit régulièrement pratiquée** dans la classe.

La mise en œuvre des cycles doit assurer **la progressivité des apprentissages** de la maternelle au collège.

LIMITES → En dépit des textes officiels, l'organisation en cycles reste en général **un trompe-l'œil**, et les familles, dans leur grande majorité, n'ont pas conscience de son existence : **on continue de penser les progressions par année et non par cycle, sans coordination entre les maîtres** responsables des différentes classes d'un même cycle, **sans continuité** entre les apprentissages d'une année sur l'autre.

Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement

Cycle 1, **cycle des apprentissages premiers** : TPS-PS, MS, GS

Cycle 2, **cycle des apprentissages fondamentaux** : CP, CE1, CE2

Cycle 3, **cycle de consolidation** : CM1, CM2, 6°

Cycle 4, **cycle des approfondissements** : 5°, 4°, 3°

→ faire des cycles des « **espace-temps** » **longs d'apprentissage** sans orientation ni redoublement

→ rendre son **autonomie à la maternelle**

→ créer la **continuité école-collège**

Conclusion

Faut-il transmettre des connaissances ou forger la personnalité, instruire ou éduquer ?

Ce vieux débat qui remonte à la Révolution française, oppose aujourd'hui les « Républicains » qui défendent une école centrée sur les savoirs, aux « pédagogues » qui défendent une école centrée sur l'élève et ses besoins. Il est vrai qu'un tel choix induit une pédagogie différente et une organisation différente de l'école. Cependant, il faut atténuer cette opposition. En effet, en pratique, on ne peut pas séparer instruction et éducation. Former la personnalité de l'enfant suppose un apport de connaissances et, à l'inverse, on ne peut pas vouloir transmettre des connaissances efficacement sans connaître les besoins et la psychologie de l'élève. Ce débat paraît donc plus théorique et idéologique, et devrait faire place à une étude plus concrète de la façon dont les enseignants articulent ces deux aspects dans leur pratique de classe.